

# PLAN DE VENTE

Département de l'Eure  
commune de Criquebeuf sur Seine

## Commune de Criquebeuf sur Seine

Référence cadastrale : Section ZB n°...  
Lot n°...

Surface plancher: 300 m<sup>2</sup>  
Echelle: 1/350

*Date de publication : 31 octobre 2025*  
*Édition : 1/200*

102 of 102 pages

Figure 2. A schematic diagram of the *in vitro* cell culture system. The culture dish was divided into four quadrants. The left upper quadrant was coated with poly-L-lysine and fibronectin, and the right upper quadrant was coated with fibronectin only. The left lower quadrant was left uncoated, and the right lower quadrant was coated with laminin. The left side of the dish was covered with a black lid, and the right side was left open to the atmosphere. The dish was placed in a 37°C incubator with 5% CO<sub>2</sub>. The culture dish was placed on a rotating shaker at 100 rpm.

3

4.50

20.3

50 10.73 10.63 10.73 = 511m<sup>2</sup>

10.75  
00  
10.76  
10.78  
08

10.88° 9.8°

6.

A vertical strip of a 3D architectural rendering showing a green wall, a blue roof, and a red staircase.

BU T: 10C R: 10C P: 0

5 0.96 0.04 92

## Plan de vente provisoire

**Nota : Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire un plan de vente prévisionnel.**

**Nota \*** : Les altimétries de la future voirie et les seuils d'écoulement doivent être contrôlés après travaux.

Plan de situation

BU14d T: 10.98 R: 9.98 P: 0.97

BU14e T: 10.79 R: 9.98 P: 0.81

BU14f T: 10.01 R: 10.98 P: 0.97

BU15 T: 10.62 R: 9.90 P: 0.72

15.00 38.12

34.25 1.90

19.12 38.26

15

$S = 816m^2$

11.00 10.75 11.00 10.75

5m min 5m min

3m min 3m min

$S = 11m^2$   
Conservé par  
l'aménageur

Tél: 02 32 71 01 09

Tél: 02 32 40 05 13

Bureau d'études V.R.D  
SODEREF

soderef

Tél: 02 32 19 69 69

Atelier

terres à maisons

Architecte

Géomètre

OIR

**LEGENDE EXISTANT :**

- : Mur plein
- : Mur mitigeur
- : Bord de chaussée
- : Bordure
- : Bordure + caniveau
- : Clôture
- : Haie
- : Souches d'arbres
- : Pied de Talus
- : Débord de Tal
- : cote de niveau (terrasse naturel avant travaux, (fratache au NFG) avec traveaux (retiré au NFG)
- : paroième de permis d'aménager
- : Limite zone constructible

**LEGENDE VOIRIE ET ACCES :**

- : Accès
- : Regard Eaux Usées
- : Chambre France Télécom
- : Coffret Gazz
- : Compteur eau
- : Support France telecom
- : Cofret électrique
- : borne ancienne
- : borne nouvelle
- : symbole ouvrage privatif
- : Reference cadastrale
- : application cadastrale

**LEGENDE TRAITEMENT LIMITES ET ESPACES VERTS :**

- : Enrobé
- : Stationnement perméable
- : Béton
- : Noues et espaces verts
- : 15.99.66 : Cote projet
- : Résine
- : Emploiement obligatoire des accès zone non constructible et non close réservée aux entrées charretières (privatives à chaque lot) aménagée à la charge de l'acquéreur
- : Emploiement des accès (aucune spécification, nombre et position non imposé)
- : Réalisation de talus à la charge de l'aménageur
- : Création d'une aire de présentation des bacs à déchets (à la charge de l'aménageur).

**LEGENDE REGLEMENTAIRE :**

- : Plantation d'une haie sur les limites des lots à la charge des acquéreurs (cf. règlement écrit PA.10.1)
- : Plantation d'une haie sur les limites des lots le long des voiries et des entrées charretières. A charge acquéreur (cf. règlement écrit PA.10.1)
- : Plantation d'une haie sur les limites des lots le long des voiries et des entrées charretières. A charge aménageur (cf. règlement écrit PA.10.1)
- : Plantations en bouquets de plantes halophytes dans les noues et le bassin à la charge de l'aménageur (cf. PA.8)
- : Plantations de massifs de plantes vivaces rustiques pour aménager (à la charge de l'aménageur) (cf. PA.8)
- : Arbres à planter à la charge de l'aménageur (cf. PA.8)
- : Arbres à planter à la charge de l'aménageur (cf. règlement écrit PA.10.1)
- : Position indicative
- : Zone constructible si les constructions sont conformes aux dispositions du règlement du PLUi
- : Zone inconstructible

**LEGENDE RESEAU :**